



PAYS BELLÉMOIS

Saint Martin du Vieux Bellême  
Bellême - Sérigny  
& La Perrière

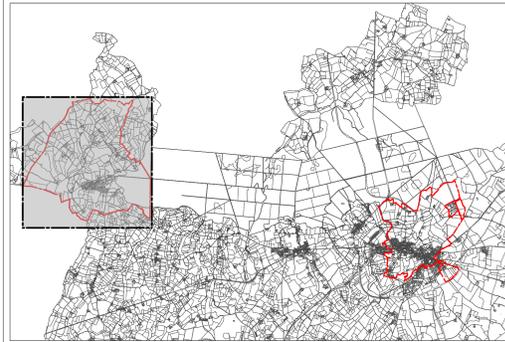


AIRE DE MISE EN VALEUR  
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

PLAN DE REGLEMENT 3

LA PERRIERE

Approuvé par délibération du 14 mars 2019

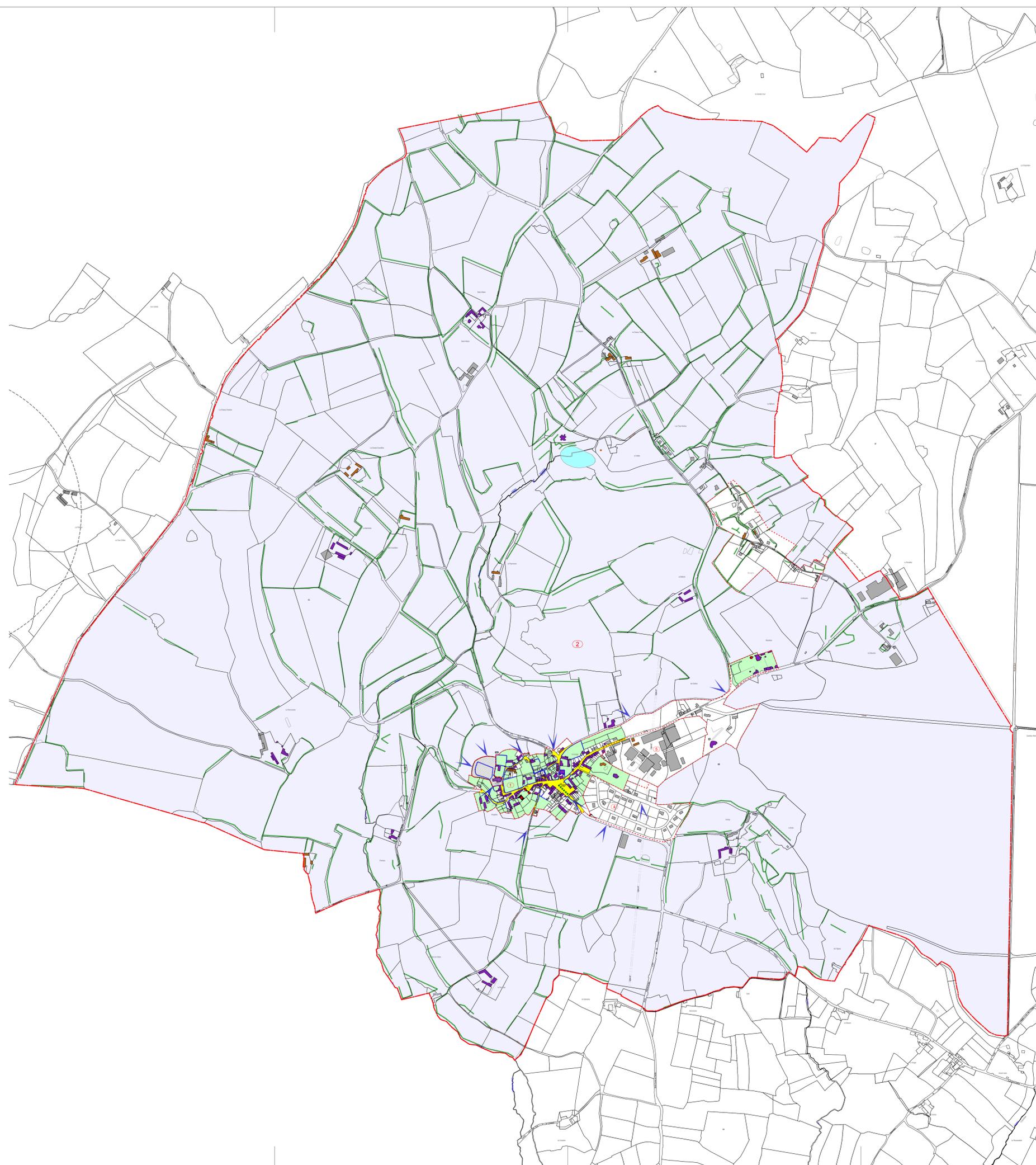
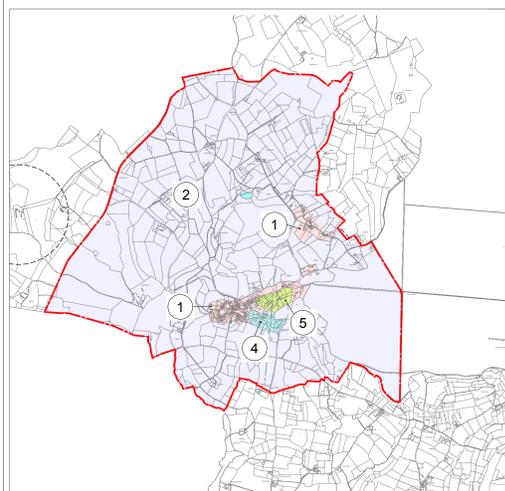


FOREST  
&  
DEBARRE

211, bd Auguste Penneu  
44300 NANTES  
Tel : 02 40 50 54 54

Parcs  
&  
Custod

2, rue Alain Bonnard  
44621 SAINT-HERBLAIN  
Tel : 02 40 76 56 56



**LEGENDE** Ech. 1/5000ème

Périmètre de l'AVAP	Bâtiments sans intérêt patrimonial préposé
Limite des secteurs	Ouvrages d'intérêt architectural à mettre en valeur
Restauration des périmètres des 500m	Cloîtres ou murs remarquables devant être conservés
Construction protégée au titre de la législation des Monuments Historiques	Espaces publics à mettre en valeur
Limite et emprise du site classé	Espaces, jardins existants ou ayant existé à conserver, à remettre en valeur ou à restaurer
Aire et boisement remarquables ou atypiques et boisement intéressants/intégrés à l'AVAP	Secteur de projet (entité particulière)
Alignements d'arbres remarquables à conserver	Cône de vue à préserver
Haies à conserver	
Bâtiments remarquables à conserver	
Bâtiments intéressants à conserver	

**LES SECTEURS**

1 BELLEME La ville historique SERIGNY Le centre bourg et la Maison Lodi LA PERRIERE Le centre bourg, le château de Montmer et le hameau de Bouvigny	4 LA PERRIERE Le hameau du Colombier
2 BELLEME L'atmosphère paysagère SERIGNY L'atmosphère paysagère LA PERRIERE Le grand paysage	5 LA PERRIERE Le secteur industriel Dreux
3 BELLEME Les quartiers périphériques	